

l'invocation de saint Michel et en formula les statuts en soixante-six articles. Cet ordre demeura quelque temps l'un des plus éminentes distinctions honorifiques qu'on pût ambitionner. On peut voir de ses détails dans cet égard. Sous Henri II, on commença à le prodiguer; Charles IX continua, et la création de l'ordre de Saint-Esprit, par Henri III, en 1579, acheva de déconsidérer complètement celui de Saint-Michel, dont alors la noblesse ne se souciait plus. En 1830, se décida, en 1661, à réformer la fondation de Louis XI, et l'ordre de Saint-Michel fut censé réuni à l'ordre de Saint-Esprit. Supprimé par la Révolution, il fut réinstauré en 1814 et subsista jusqu'en 1830. Quant au Saint-Esprit, composé de cent chevaliers seulement, portant tous le titre de commandeurs des ordres du roi, il disparut aussi en 1830; en 1864, il ne comptait plus que deux chevaliers français: le duc de Nemours, promu en 1829, et le duc de Mortemart, promu en 1824, auxquels il fallait ajouter M. le vicomte Dambray, prévôt maître des cérémonies, et, en cette qualité, chevalier-commandeur de l'ordre. Le nombre des princes étrangers décorés du Saint-Esprit était, encore de six à la même époque. L'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, composé de deux ordres très-distincts dans l'origine, l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, créé par Louis XIV en 1626, et l'ordre du Mérite militaire établi par Louis XV en 1759, pour les officiers protestants, dénués jusqu'alors de toute récompense de ce genre, disparurent à la Révolution, reparurent en 1814, et disparurent encore une fois en 1830. Quant aux ordres, avec l'ordre royal du Lis, créé par la Restauration, et qui consistait en une croix d'émail blanc fleurdélysée, suspendue à un ruban de moire blanche.

Les premiers travaux de l'Assemblée constituante, sur la matière des distinctions honorifiques, furent empreints de modération; leur pensée fut de maintenir les décorations comme rémunération des services rendus à l'Etat, tout en écartant le caractère d'inégalité et de privilège. La loi des 15-17 janvier 1791 disposa qu'à l'avenir la décoration militaire serait accordée aux officiers de tous grades et de toutes armes ayant vingt-quatre ans de services. Cette décoration, dont la loi n'indiquait pas le modèle, n'était autre, parait-il, que la croix de Saint-Louis. Un décret de la Convention, inspiré d'un sentiment plus absolu d'égalité, abolit absolument les décorations et ordonna le brisement et la fonte à la Monnaie du grand sceau d'argent de l'ordre de Saint-Louis.

Le gouvernement consulaire réagit contre ces tendances d'égalité radicale, et la loi du 29 floréal an X institua l'ordre de la Légion d'honneur, destinée à conférer des distinctions honorifiques et une rémunération aux citoyens qui rendent des services à la patrie, tant dans l'armée que dans les carrières civiles.

Dans sa primitive organisation, la Légion d'honneur comprenait quinze cohortes, dont chacune se composait d'un certain nombre de grands officiers, d'un nombre un peu plus grand de commandants (les commandants ont pris, sous la Restauration, le nom traditionnel de *commandeur*) et enfin d'un nombre considérable de légionnaires. Une détermination en rentes était attachée à l'institution et affectée à servir des pensions, dont la quotité variait avec les grades. L'organisation de la Légion d'honneur a subi de nombreuses vicissitudes sous différents régimes qui se sont succédés. Le modèle de la décoration a été successivement remanié par le gouvernement de la Restauration d'abord, qui substitua les fleurs de lis à l'aigle et l'effigie de Henri IV à celle de Napoléon I^{er}; il a été remanié ensuite par la monarchie de Juillet, puis par la République de 1848, puis enfin par le second empire. Pour éliminer des détails qu'on trouvera exposés à l'article *Légion d'honneur*, nous ne parlerons que de ce dernier état de choses.

D'après le décret organique du 16 mars 1852, l'empereur est chef souverain et grand maître de l'ordre. La Légion d'honneur est composée de chevaliers en nombre illimité, de 4,000 officiers, 1,000 commandeurs, 200 grands officiers et 80 grands-croix. La décoration de la Légion d'honneur est, comme sous le premier Empire, une étoile à cinq rayons doubles surmontée d'une couronne. Le centre de l'étoile, entouré de branches de chêne et de laurier, présente, d'un côté, l'effigie de Napoléon avec cet exergue: *Napoléon, empereur des Français*, et de l'autre côté, l'aigle avec la devise: *Honneur et patrie*. L'aigle, émaillée de blanc, est d'argent pour les chevaliers, d'or pour les officiers, commandeurs, grands officiers et grands-croix. Les chevaliers portent la décoration attachée par un ruban moiré rouge, sans rosette, sur le côté gauche de la poitrine. Les officiers la portent à la même place et avec le même ruban, mais avec une rosette. Les commandeurs portent la décoration en sautoir attachée par un ruban moiré rouge plus large que celui des officiers et des chevaliers. Les grands officiers portent, sur le côté droit de la poitrine, une étoile à cinq rayons doubles, émaillée, tout en argent, du diamètre de 90 millimètres; le centre présente l'aigle avec cet exergue: *Honneur et patrie*; ils portent, en outre, la croix d'offi-

cier. Les grands-croix portent un large ruban, moiré rouge, en écharpe, passant sur l'épaule droite, et au bas duquel est attachée une croix semblable à celle des commandeurs, mais ayant 70 millimètres de diamètre. De plus, ils portent, sur le côté gauche de la poitrine, une plaque semblable à celle des grands officiers.

Les légionnaires appartenant à l'armée touchent un traitement dont la quotité varie avec les grades et qui est insaisissable et inextinguible. Ils ont droit de leur vivant, et après leur mort à certains honneurs dont l'appareil dépend également du grade, et qui sont réglés par des décrets spéciaux. On porte les armes aux chevaliers et aux officiers; on les présente aux commandeurs, aux grands officiers et aux grands-croix. Les mêmes faits qui entraînent la perte des droits de citoyen entraînent aussi la dégradation de l'ordre de la Légion d'honneur. La même dégradation, résulte de toute condamnation à une peine afflictive et infamante.

Napoléon avait institué encore, en 1811, un ordre dit de la Réunion et plus spécialement destiné aux services civils des Français dans les pays réunis; il disparut en 1815; son ruban était blanc et se portait à deux branches d'argent sur un soleil d'or, avec une couronne royale.

Le décret du 22 janvier 1852 a créé une nouvelle décoration, à savoir, la médaille militaire, destinée à honorer et à rémunérer les sous-officiers et les soldats de l'armée qui se trouvent dans les conditions déterminées par ce décret. Une pension annuelle et viagère de 100 francs est attachée à la médaille militaire; la valeur de cette médaille est déduite sur la première année. Le décret détermine le modèle de la médaille, qui se porte, d'un côté, l'effigie de Louis-Napoléon avec son nom pour exergue, et de l'autre côté, dans l'intérieur du médaillon, la devise: *Valeur et discipline*. Elle est surmontée d'un aigle. Les militaires et les marins qui l'ont obtenue la portent sur le côté gauche de la poitrine, attachée par un ruban jaune lisé vert.

Le second empire a créé plusieurs autres décorations qui sont purement commémoratives, c'est-à-dire qui ne sont point le signe d'une distinction et d'un mérite individuel, mais qui rappellent simplement une ou plusieurs campagnes et sont indistinctement accordées à tous les militaires qui y ont pris part: telles sont les médailles commémoratives de la campagne de Crimée, de la dernière campagne d'Italie, de celle de Chine, de celle du Mexique, et particulièrement la médaille de Sainte-Hélène, fondée par décret du 12 août 1857, et attribuée par ce décret à 1815. — *À ses compagnons de gloire sa dernière pensée*. Elle est portée suspendue à la boutonnière par un ruban vert et est destinée, en suivant l'ordre alphabétique des pays étrangers, nous trouvons notamment les ordres suivants: *Angleterre*, les ordres: de la Jarretière, fondé vers 1344, du Chardon, établi en 1887 et en 1703; du Bain, institué par Richard II, renouvelé en 1725; de Saint-Patrick (ou l'Irlande), fondé en 1783; militaire, pour les indigènes des Indes, fondé par la reine Victoria en 1837; de Saint-Michel et Saint-Georges (pour les lies Ionien-nes), fondé en 1818. — *Duché d'Anhalt*, l'ordre d'Albert l'Ours, fondé en 1818; de *Saxe-Cobourg*, les ordres: de la Toison d'or, le même qui fut institué par Philippe le Bon; militaire de Marie-Thérèse, fondé en 1757; militaire de Saint-Etienne de Hongrie, fondé en 1784; de Léopold d'Autriche, fondé en 1808; de la Couronne de fer, fondé en 1805 par Napoléon I^{er} pour son royaume d'Italie; de François-Joseph, fondé en 1849; militaire d'Elisabeth-Thérèse, fondé en 1850; de la Croix étoilée, pour les femmes, fondé en 1868; Teutonique, renouvelé et transformé par François I^{er} en 1840. — *Bade*, les ordres: de la Maison et de la Fidélité, fondé en 1715; du Mérite militaire de Charles-Frédéric, fondé en 1807; du Lion de Zehringen, fondé en 1812. — *Bavière*, les ordres: de Saint-Hubert, fondé en 1444; de chevalerie de Saint-Georges, fondé en 1729; de Sainte-Elisabeth, fondé en 1566; du Mérite de la cour de Bavière, fondé en 1808; du Mérite de Saint-Michel, fondé en 1824; royal de Louis et Thérèse, fondé en 1827; de Maximilien, pour les sciences et les arts, fondé en 1835; de Saint-Anne du couvent des Dames, à Munich et à Wurzburg, fondés, l'un en 1784, l'autre en 1714. — *Belgique*, l'ordre civil et militaire de Léopold, fondé en 1833 par ce roi, et l'ordre des Travailleurs décorés. Cette décoration est décernée par le suffrage d'un jury de travailleurs, dont le souverain ne fait que ratifier la décision. — *Béarn*, l'ordre impérial de la Croix du Sud, fondé en 1827; celui de Pedro I^{er}, fondé en 1826; l'ordre impérial de la Rose, fondé en 1829; les ordres: du Christ, de Saint-Benoît d'Aviz et de Saint-Jacques de l'Épée, fondés en 1842. — *Brasile*, l'ordre de Henri le Lion, civil et militaire, fondé en 1834. — *Danemark*, les ordres: de l'Éléphant, fondé en 1662; de Dannebrog, fondé en 1219; de la Fidélité, fon-

de 1672, aujourd'hui éteint. — *Espagne*, les ordres: de la Toison d'or, dont nous avons parlé plus haut; militaire de Calatrava, fondé, en 1158, par Sancho III; militaire de Saint-Jacques de l'Épée, fondé en 1175; militaire d'Alcantara, fondé en 1185; militaire de Notre-Dame de Montea, fondé en 1316; de Charles III, fondé en 1771; de Marie-Louise, fondé en 1792; militaire de Saint-Ferdinand, fondé en 1811 par les Cortès générales du royaume; militaire de Sainte-Herménegilde, fondé en 1814; d'Isabelle la Catholique, fondé en 1815. — *États de l'Église*, l'ordre du Saint-Sépulchre, à Jérusalem, fondé en 1496 par le pape Alexandre VI; l'ordre du Lis, fondé en 1546 par le pape Paul III; l'ordre de Saint-Sylvestre, autrefois de l'Éperon d'or, fondé en 1559, par Pie IV; l'ordre de Saint-Jean-Baptiste, fondé l'année suivante à Jérusalem; l'ordre de Notre-Dame de Lorette, fondé en 1586 par Sixte V; l'ordre de Saint-Grégoire, fondé en 1831 par le pape Grégoire XVI; l'ordre de Pie IX, fondé par le pape de ce nom en 1847. — *Grèce*, l'ordre du Sauveur, fondé par Othon en 1834; ceux de Saint-Michel et de Saint-Georges. — *Italie*, l'ordre militaire de Saint-Pasquin et l'ordre civil de la Légion d'honneur, fondés par Souverain en 1849. — *Hesse*, l'ordre des Guelphes, fondé en 1816 par le prince régent d'Angleterre; l'ordre de Saint-Georges, fondé en 1830. — *Hesse électoral*, les ordres: du Mérite militaire de la Maison du Lion d'or, du Casque de fer, de l'électeur Guillaume, fondés en 1769, 1770, 1814, 1851. — *Hesse grand-ducale*, l'ordre de Louis, fondé en 1807, et celui de Philippe le Magnanime, fondé en 1848. — *Hollande*, l'ordre de Guillaume, fondé en 1815; du Lion néerlandais, fondé la même année pour le mérite civil; Teutonique, supprimé en 1811, rétabli en 1815. — *Italie*, les ordres: de l'Annunziata, de Saint-Maurice et Lazare, empruntés à l'ancien royaume de Sardaigne. — *Mexique*, l'ordre de Notre-Dame de Guadalupe, fondé par l'empereur Iturbide, un instant rétabli par Maximilien. — *Moscou*, l'ordre de Saint-Charles, fondé en 1858. — *Nassau*, l'ordre du Lion d'or, civil et militaire de service jus- qu'en 1808. — *Oldenbourg*, l'ordre du Mérite de Pierre-Frédéric, fondé en 1858. — *Pologne*, l'ordre du Soleil et du Lion. — *Pologne*, l'ordre de l'Aigle blanc, fondé en 1825, par Wladislas, roi de Pologne. — *Portugal*, l'ordre de 1796, par Stanislas-Auguste. — *Portugal*, les ordres: de l'Ale de Saint-Michel, fondé en 1171; militaire du Christ, fondé en 1317; de Saint-Benoît d'Aviz, de Saint-Jacques de l'Épée, fondés en 1177; de la Tour et de l'Épée, fondés en 1429; de Notre-Dame de la Conception de Villaviciosa, fondé en 1818; de Sainte-Isabelle, pour les dames, fondé en 1801; de la Conception; de don Pedro. — *Prusse*, les ordres: du Cygne, fondé en 1440; de l'Aigle noir, de l'Aigle rouge, du Mérite militaire; du Mérite civil; de Saint-Jean; de la Croix de fer; de Louise; de la Maison de Hohenzollern; de la Fidélité, fondé en 1701; de l'Aigle de Brandebourg, fondé en 1705. — *Russe*, les ordres: de Saint-André, de Sainte-Catherine, de Saint-Alexandre-Nevski, fondés par Pierre le Grand en 1698, 1714, 1722; de Sainte-Anne, fondé en 1735; de Saint-Stanislas et de Saint-Wladimir, fondés par Catherine II en 1769 et 1782. — *Saint-Marin*, l'ordre de l'étoile de Saint-Marin, civil et militaire. — *Saxe*, les ordres: militaire de Saint-Henri, de la Couronne de rue, du Mérite d'Albert. — *Saxe-Weimar*, l'ordre du Faucon blanc. — *Duchés de Saxe*, l'ordre de la Maille d'or, de l'Étoile de Saxe, de l'Étoile de Norvège, les ordres: du Séraphin, fondé par Marie-Thérèse en 1522; de l'Étoile du Nord, fondé en 1748; du Glaive, fondé par Gustave Vasa I^{er} en 1532; de Vasa, fondé par Gustave III en 1772; de Charles XIII; de Saint-Olaf. — *Suisse*, l'ordre de l'Ours, fondé en 1229 par Frédéric II. — *Turquie*, l'ordre impérial du Medjidié, placé sous le patronage spécial du sultan; du Croissant, du Nicham-Iffkhar. — *Wurtemberg*, l'ordre du Mérite militaire, du Mérite civil, de la Couronne de Wurtemberg, de l'Aigle d'or. (Pour plus de détails historiques, v. chacun de ces ordres à son rang alphabétique.)

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

qu'habile, toujours prêt à partir pour la guerre ou pour l'ambassade au service de son pays, à qui il a voué sa vie de Mathusalem; car cette belle tête blanche date passablement en arrière dans le siècle d'aujourd'hui. En parcourant le monde pendant cette longue vie si bien remplie, il a donc eu bien des occasions d'être décoré, et il s'est laissé faire; ce mot exprime bien le caractère du maréchal, homme de bien, sans ambition, comme sans vanité. En 1808, lors du mariage de don Pedro V avec la princesse Stéphanie de Hohenzollern-Sigmaringen (tous deux décedés), il y eut bal-matin et lunch de gala au charmant palais de Belem; le duc de Saldanha y parut la poitrine littéralement cachée sous les décorations; le marquis de Sâ da Bandeira, un vieux brave aussi, l'apostropha à ce propos, dans un groupe d'intimes, et lui en témoignait une espèce de stupefaction, à quoi le maréchal répondit avec un léger sourire: « Je peignais toute sa bonhomie: « J'en ai encore à la maison. »

Les décorations sont aux yeux de beaucoup de gens une atteinte à l'égalité qui doit régner entre les hommes et surtout abusivement entre les simples hochets de la vanité. Peut-être faut-il regretter qu'elles ne soient pas toujours accordées au vrai mérite et qu'elles aillent si souvent récompenser la courtoisie. L'article 259 du code pénal punit d'un emprisonnement de six mois à deux ans celui qui porte publiquement une décoration qui ne lui appartient pas. Toutes les décorations ou tous les ordres étrangers qui n'auraient pas été conférés par une puissance souveraine sont déclarés illégaux et abusivement obtenus; aucune décoration étrangère ne peut être portée par un Français sans l'autorisation du chef de l'Etat (décret du 10 juin 1853). Il est perçu un droit de chancellerie de 60 fr. pour les décorations portées à la boutonnière; 100 fr. pour les décorations portées au sautoir; 150 fr. pour les décorations portées avec plaque sur la poitrine; 200 fr. pour celles portées avec grand cordon en écharpe. Sont exemptés du droit de chancellerie les soldats, sous-officiers et officiers en activité de service jus- qu'en 1858. — *Moscou*, l'ordre de Saint-Charles, fondé en 1858. — *Nassau*, l'ordre du Lion d'or, civil et militaire de service jus- qu'en 1808. — *Oldenbourg*, l'ordre du Mérite de Pierre-Frédéric, fondé en 1858. — *Pologne*, l'ordre du Soleil et du Lion. — *Pologne*, l'ordre de l'Aigle blanc, fondé en 1825, par Wladislas, roi de Pologne. — *Portugal*, l'ordre de 1796, par Stanislas-Auguste. — *Portugal*, les ordres: de l'Ale de Saint-Michel, fondé en 1171; militaire du Christ, fondé en 1317; de Saint-Benoît d'Aviz, de Saint-Jacques de l'Épée, fondés en 1177; de la Tour et de l'Épée, fondés en 1429; de Notre-Dame de la Conception de Villaviciosa, fondé en 1818; de Sainte-Isabelle, pour les dames, fondé en 1801; de la Conception; de don Pedro. — *Prusse*, les ordres: du Cygne, fondé en 1440; de l'Aigle noir, de l'Aigle rouge, du Mérite militaire; du Mérite civil; de Saint-Jean; de la Croix de fer; de Louise; de la Maison de Hohenzollern; de la Fidélité, fondé en 1701; de l'Aigle de Brandebourg, fondé en 1705. — *Russe*, les ordres: de Saint-André, de Sainte-Catherine, de Saint-Alexandre-Nevski, fondés par Pierre le Grand en 1698, 1714, 1722; de Sainte-Anne, fondé en 1735; de Saint-Stanislas et de Saint-Wladimir, fondés par Catherine II en 1769 et 1782. — *Saint-Marin*, l'ordre de l'étoile de Saint-Marin, civil et militaire. — *Saxe*, les ordres: militaire de Saint-Henri, de la Couronne de rue, du Mérite d'Albert. — *Saxe-Weimar*, l'ordre du Faucon blanc. — *Duchés de Saxe*, l'ordre de la Maille d'or, de l'Étoile de Saxe, de l'Étoile de Norvège, les ordres: du Séraphin, fondé par Marie-Thérèse en 1522; de l'Étoile du Nord, fondé en 1748; du Glaive, fondé par Gustave Vasa I^{er} en 1532; de Vasa, fondé par Gustave III en 1772; de Charles XIII; de Saint-Olaf. — *Suisse*, l'ordre de l'Ours, fondé en 1229 par Frédéric II. — *Turquie*, l'ordre impérial du Medjidié, placé sous le patronage spécial du sultan; du Croissant, du Nicham-Iffkhar. — *Wurtemberg*, l'ordre du Mérite militaire, du Mérite civil, de la Couronne de Wurtemberg, de l'Aigle d'or. (Pour plus de détails historiques, v. chacun de ces ordres à son rang alphabétique.)

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur.

Le plus ordinairement, les insignes consistent en un ruban passé dans la boutonnière, et qui se diaspire de toutes les couleurs des ordres représentés. Le ruban qui appartient aux simples chevaliers se transforme en rosette pour tous les autres grades indistinctement. L'empereur des Français lui-même, en nécessité d'un ruban, a été obligé de se servir de l'ordre de la Légion d'honneur. En petite cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de la première à la deuxième boutonnière, et dans la troisième on suspend les ordres de la Légion d'honneur. En grande cérémonie, les décorations se portent en brochette; c'est aujourd'hui une petite chaîne d'or, accrochée au revers de l'habit, de